SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2013

L'an deux mille treize, le vingt et un février, à vingt et une heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Madame Colette SUZANNE, Présidente.

Monsieur Bernard BERAIL a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 février 2013

<u>Présents</u>: Bernard BERAIL, Daniel DOTTO, Michel TOURON, Denis BOYER, Jean-Claude ROUANE en remplacement d'Henri POUJOL, Bruno ELIE, Robert DELMAS, Norbert DEJEAN, Gérard BOY, Paul BENAZET, Vincent LOPEZ, Colette SUZANNE, Stéphane CORATO en remplacement de Franck ZADRO, Jean Louis GAY, Amédée LABORDE, Bernard CAMPMAS, Jean-Claude COURNEIL, Alain DEDIEU, Francis BOY, François MOREAU.

<u>Excusés</u>: Henri POUJOL, René DELPECH, Franck ZADRO, Maurice GALY, René MASSAT, Patrick CAUHAPE, Valérie HUART, Paul FRANQUINE, Gilbert RIVES, Benoit FRANQUINE, Chantal MAURETTE RIVES, Sébastien SOUBIES.

<u>Absents</u>: Didier YZARD, Philippe SECCO, Olivier RUMEAU, Yvon LASSALLE, Jean Louis CAUHAPE, Pierre MARTY.

Approbation du compte rendu de la séance du 8 novembre 2012

Après lecture par le Secrétaire de séance, Madame la Présidente propose au Comité syndical d'approuver le procès verbal de la séance du 8 novembre 2012.

Monsieur Gérard BOY s'interroge sur la retranscription des propos de Monsieur Paul FRANQUINE concernant l'étiage, en particulier sur l'utilisation du terme de « co-gestion entre les usagers de la rivière». Il pense que la gestion des volumes d'eau de la retenue de Mondély ne doit être conduite que par une seule structure, en l'occurrence le SMAHVL. Il suppose que Monsieur FRANQUINE voulait plutôt parler d'amélioration de la gestion et regrette que cette phrase conclue la réunion.

Monsieur Thomas BREINIG, directeur du SMIVAL, confirme que le terme de cogestion est bien celui utilisé par Monsieur FRANQUINE.

Plusieurs membres de l'assemblée précisent que les propos de Monsieur FRANQUINE n'engagent que lui-même et qu'aucune décision particulière sur ce sujet n'a été prise par le Comité syndical.

Monsieur Norbert DEJEAN ajoute qu'il n'approuve pas le contenu du dernier bulletin d'information du SMIVAL sur l'étiage qu'il trouve trop accusateur envers les agriculteurs irrigants. Il rappelle qu'en 1976, alors qu'il n'y avait pas encore

d'irrigation dans la vallée, la Lèze s'était retrouvée à sec. Il ajoute que le débit d'étiage assuré depuis la retenue de Mondély n'est pas de 20 L/s mais plutôt de l'ordre de 80L/s en raison de fuites au niveau de la vanne, et qu'un objectif de 200 L/s ne pourra jamais être tenu, la retenue de Mondély ne pouvant délivrer ce débit durant toute une saison.

Madame la Présidente rappelle que la sévérité de l'étiage 2012 est un constat partagé avec l'ensemble des usagers et services de l'État. Elle ajoute que le bulletin ne met pas en accusation les professionnels agricoles, il ne fait que poser des constats sur l'état de la rivière et proposer des pistes d'améliorations.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès verbal de la séance du 8 novembre 2012.

Renouvellement d'un membre du Bureau

Madame la Présidente informe le Comité syndical de la démission de Monsieur Jacques RAGOT de son mandat de Maire de Lagardelle sur Lèze et de l'élection de Monsieur Jean-Claude ROUANE comme Maire. Le conseil municipal de Lagardelle sur Lèze a procédé à l'élection des délégués auprès du SMIVAL et a désigné Messieurs Bruno ELIE et Henri POUJOL comme délégués titulaires, Monsieur Jean-Claude ROUANE comme délégué suppléant.

Par courrier du 1^{er} février 2013, Monsieur Jean-Claude ROUANE démissionne de son mandat de 3^{ème} membre du bureau du SMIVAL. Madame la Présidente propose en conséquence de procéder à l'élection d'un 3^{ème} membre du Bureau.

Monsieur Jean Claude ROUANE précise que son nouveau mandat et ses obligations professionnelles vont le rendre moins disponible pour le SMIVAL et c'est la raison pour laquelle il préfère laisser la place à un autre délégué. Il ajoute qu'il sera toujours à la disposition du syndicat notamment sur les sujets liés à l'agriculture.

Monsieur Bruno ELIE présente sa candidature au mandat de 3^{ème} membre du bureau du SMIVAL.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Madame la Présidente invite le Comité syndical à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un troisième membre du bureau.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, à remis, fermé, à la Présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	20
À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation	
suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu:

Monsieur Bruno ELIE, vingt voix (20)

Monsieur Bruno ELIE (vingt voix), ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} membre du bureau.

Présentation du rapport d'activité 2012

Madame la Présidente invite Thomas BREINIG à dresser le bilan de l'année 2012 sur la base du rapport d'activités. Il insiste en particulier sur l'avancement du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Lèze qui a fait l'objet d'une optimisation technique et d'une réévaluation financière dans le cadre de l'étude hydraulique menée en 2010-2011. Ce programme prévoit une combinaison d'aménagements de rétention d'eau et de protection pour une crue de projet de risque 1/50 (cinquentennale). Ce programme a fait l'objet d'une expertise par le Professeur Bart SCHULTZ, de l'institut IHE de l'UNESCO, en mai 2012, qui confirme la pertinence de la stratégie adoptée.

A la demande de l'État et en raison de la forte réévaluation financière des ouvrages, le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Lèze doit être à nouveau validé par les instances nationales. Il va donc devoir suivre la procédure d'instruction au niveau de la Commission Adour Garonne, puis le Comité technique national et enfin la Commission nationale mixte inondation. Au préalable, les co-financeurs locaux (Conseils généraux, Conseil régional et Agence de l'eau) doivent soutenir ce programme pour lequel une saisine leur a été transmise en juillet 2012.

Afin de constituer le dossier de candidature, le SMIVAL a réalisé en régie le dossier d'analyse coût bénéfice (ACB) demandé par l'État. Ce dossier, qui doit encore recevoir la validation des services de l'État, montre qu'à long terme le coût moyen annuel des ouvrages est compensé par les économies sur l'indemnisation des dégâts.

L'ingénierie des ouvrages prioritaires retenus dans la première tranche du PAPI Lèze a permis de préciser les solutions techniques retenues. Pour rappel, l'avant projet du bassin de rétention du Mongéa au Fossat avait été validé. Le bureau d'études Artelia a été désigné comme maître d'œuvre pour la réalisation de la digue de Lèze morte à Saint Sulpice sur Lèze. Les forages et analyses géotechniques pour l'avant projet de cet ouvrage ont été réalisés en début d'année 2013, ce qui va permettre de finaliser l'avant projet. L'accueil par les propriétaires fonciers concernés a été assez favorable à Saint Sulpice mais plus difficile à Artigat, nécessitant le recours à l'autorisation préfectorale pour les forages géotechniques qui devraient être réalisés en début d'année 2013, afin de finaliser l'avant projet.

Les opérations de plantation de haies, engagées en fond de vallée depuis 2009, ont permis de planter 4 000 mètres linéaires de haies brise crue.

Le stage réalisé en collaboration avec l'université de Toulouse sur l'élaboration des plans communaux de sauvegarde révèle un taux de réalisation sur la vallée de la Lèze de 67% en 2012, supérieur aux taux départementaux moyens (25%), traduisant l'importance du travail d'animation mené par le SMIVAL, les services de l'État et surtout la mobilisation des Maires de la vallée. Cependant des marges de progrès existent encore dans ces documents, notamment pour intégrer les références sur les niveaux d'eau, en lien avec les seuils de vigilance.

Les travaux d'entretien rivière ont été entrepris en 2012 sur un linéaire de 23 km de la Lèze, sur les Communes de Pailhès, Artigat, Lézat et Beaumont. Ils s'achèvent en début d'année 2013, avec la fin du cycle d'entretien sur la Lèze.

L'étude de gestion des cours d'eau (étude hydromorphologique) a été complétée par un diagnostic sur les seuils en rivière qui font obstacle à la continuité écologique. Cette étude a été menée à son terme avec la validation par le Comité de pilotage en décembre 2012 du programme pluriannuel de gestion. Ce programme va être mis en œuvre à partir de 2013, avec notamment les travaux de restauration sur les nouveaux linéaires intégrés au périmètre d'intervention (Latou, Lèze amont...).

Au sujet du PAPI Lèze, Madame la Présidente ajoute que les six dernières réunions qui se sont tenues avec les représentants de l'État n'ont pas été de nature à encourager le SMIVAL dans la poursuite des aménagements de protection collective pourtant à l'origine du programme et revendiqués par les élus depuis 2006. Les services de l'État soulignent le coût des ouvrages et suggèrent une réorientation du programme vers des mesures individuelles de réduction de vulnérabilité en incitant les particuliers à mettre en place des batardeaux, surélever leurs meubles et remplacer leur moquette par du carrelage. Elle informe le Comité syndical que Monsieur René MASSAT a rencontré Monsieur le Préfet de l'Ariège qui lui aurait indiqué son souhait de voir commencer les travaux. Elle s'interroge cependant sur la nature de ces travaux et craint que le Préfet n'envisage que ceux de la digue de protection d'INITIAL. Elle rappelle que le SMIVAL n'a pas été créé pour régler le seul problème d'inondation de la zone de Lachet mais pour agir de manière globale à l'échelle du bassin versant. Elle ajoute que d'autres travaux d'importance sont prévus pour la vallée, en particulier le chenal de crue de l'aval qui concerne plus de 10 000 habitants sur les communes de Labarthe et Vernet.

Monsieur Bernard CAMPMAS redoute que le Conseil général de Haute Garonne renonce à participer au financement du programme à la hauteur demandée, au risque d'être suivi par le Conseil général d'Ariège.

Monsieur Francis BOY reconnait que le nouveau programme est couteux mais il rappelle que le coût initial du PAPI avait largement été sous évalué.

Madame la Présidente s'étonne encore que le PAPI initial ait à ce point pu être sous évalué sans que même les services de l'État, partenaires techniques du SMIVAL, ne s'en alarment et s'interroge sur une volonté de rassurer les élus et les sinistrés avec un programme ambitieux peu de temps après le traumatisme de la crue de juin 2000.

Monsieur Georges BALLADE, représentant de la commune d'Artigat, s'interroge sur le risque de ne même pas pouvoir réaliser la première tranche de travaux et notamment le casier d'Artigat qui apporte une protection à sa commune et à celle du Fossat.

Monsieur Thomas BREINIG rappelle que le nouveau programme s'appuie sur une stratégie de long terme avec des tranches de travaux indépendantes entre elles mais cohérentes dans leur ensemble. Il ajoute que l'analyse économique montre une rentabilité à la fois du programme global et des chacune des tranches de travaux.

Monsieur Gérard BOY se demande dans quelle mesure la gravité de la situation a été prise en compte pour prioriser la réalisation des actions. Il ajoute que les services de l'État mettent en balance le prix des ouvrages de protection et celui de la mise en place de mesures de réduction individuelle de vulnérabilité.

Madame la Présidente répond que dans le cas des mesures individuelles de réduction de vulnérabilité, ce sont les sinistrés qui payent la majeure partie de la mise en place de ces mesures.

Monsieur Thomas BREINIG ajoute que quand ces mesures sont rendues obligatoires dans les PPRi, les propriétaires disposent de cinq ans pour les mettre en œuvre. Au-delà, en cas de sinistre, leur assurance peut ne pas rembourser les dégâts si les mesures visées n'ont pas été réalisées.

Monsieur Francis BOY regrette que l'État privilégie les mesures individuelles au détriment des mesures collectives.

Madame la Présidente propose de rediscuter de l'ensemble de ces aspects lors d'un prochain bureau.

Approbation du compte administratif 2012

Monsieur Bernard BÉRAIL procède à l'examen du compte administratif 2012.

Il note en particulier une baisse importante des charges à caractère général au compte 011, de 29 $k \in \mathbb{C}$ en 2011 à 18 $k \in \mathbb{C}$ en 2012. Cela s'explique par l'absence de stagiaire rémunéré en 2012 (-4,7 $k \in \mathbb{C}$), des frais de reproduction moindres (-2,5 $k \in \mathbb{C}$), des acquisitions de données en moins (2 $k \in \mathbb{C}$), l'absence de dégâts et pannes sur la kangoo (1,2 $k \in \mathbb{C}$), et des achats plus faibles de fournitures grâce à l'utilisation du stock (0,8 $k \in \mathbb{C}$).

Au compte 012, les dépenses augmentent légèrement (+0,5%). Cette évolution intègre la mise en place du nouveau régime indemnitaire, des dépenses de 2011 reportées en début d'année 2012 (personnel mis à disposition), l'augmentation des cotisations patronales ; toutes ces augmentations étant en grande partie compensées par l'absence de contractuel exceptionnel en 2012.

L'emprunt 804 transféré du SIAHVL s'est éteint en 2012, qui représentait une annuité de 2 000€. Il reste en 2013 une annuité globale d'emprunt de 13 388,72€.

Les recettes initialement prévues aux comptes 74718 (24 000€), 7472 (6 000€), 7478 (39 500€) ont finalement été perçues aux comptes 1321 (24 000€), 1312 (4126€), 1326 (12 450€).

En 2012, des rattachements d'écritures ont été réalisées du compte 20 au compte 21. Cela se traduit par des opérations patrimoniales au compte 041 : 58 582,24€ au compte 2121 et 77 111,23€ au compte 2145. Ces montants se retrouvent cumulés (135 693,47) en recette d'investissement au compte 041/2031.

Les dotations aux amortissements figurent au compte 6811 et se retrouvent en recettes d'investissement au compte 040.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2012, le détail des dépenses effectuées et les recettes réalisées, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Madame la Présidente s'étant retirée et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard BÉRAIL, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le Compte Administratif 2012 du SMIVAL dont il arrête les dépenses et les recettes ci-après :

Section de fonctionnement

Recettes		163 110,16
Dépenses		143 417,52
Résultat de l'exercice		+ 19 692,64
Report exercice antérieu	ır	+ 76 253,47
Résultat de clôture de fo	onctionnement	+ 95 946,11
Section d'investissement	<u> </u>	
Recettes		457 860,93
Dépenses		313 251,64
Résultat de l'exercice		144 609,29
Report exercice antérie	ır	- 39 328,90
Résultat de clôture		+ 105 280,39
Reste à réaliser	Recettes	196 341,88
	Dépenses	258 952,50
	Total	- 62 610,62
Affectation du résultat		
Besoin de financement		0,00
Report à nouveau en foi	nctionnement en 2013	+ 95 946,11

Affectation du résultat

Monsieur BÉRAIL rappelle que le résultat 2011 de la section de fonctionnement présentait un excédent de 76 253,47 €.

Il indique qu'il convient de corriger le résultat d'investissement (excédent de 105 280,39 €) par le solde des restes à réaliser qui présentait un déficit de 62 610,62 €.

Le résultat d'investissement corrigé présentant un excédent de 42 669,77 €, il propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 95 946,11 € en report au compte 002.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de reprendre 95 946,11 € au budget primitif 2012 en report au compte 002.

Approbation du compte de gestion 2012

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2012, le détail des dépenses effectuées et les recettes réalisées, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Débat d'orientation budgétaire 2013

Contexte national et local

Dans un contexte international encore marqué par des taux de croissance affaiblis depuis la crise économique et financière de 2008, notamment aux Etats-Unis (+2,25% en 2012) et en Europe (-0,2% en 2012, +0,6% en 2013), l'économie française continue à présenter des signes de mauvaise santé. Après s'être effondré en 2008 et surtout 2009 (-3,1%), le produit intérieur brut était remonté de 1,7% en 2010 et 2011. Mais en 2012 son évolution ne serait que de +0,1% et à peine un peu mieux (+0,4%) en 2013, estimation revue à la baisse mi février. L'inflation se situerait autour de 2,0% en 2012 et 1,7% en 2013.

Les taux d'intérêt sont très bas, avec un taux directeur de la BCE à 0,75% et des taux interbancaires qui pourraient continuer à diminuer (Euribor 12 mois autour de 1%).

La loi de finances 2013 prévoit de ramener le déficit public à 3,0% en 2013, avec une dette publique qui atteignait en 2012 89,9% du PIB et qui devrait atteindre 91,3% du PIB en 2013. L'effort budgétaire nécessaire de 30 milliards d'euros serait partagé entre la recherche de recettes supplémentaires, une hausse d'impôts sur les plus grandes entreprises et une contribution des ménages. Le taux de prélèvement obligatoire s'établirait à 46,3%, en hausse de 1,4 point, quant le taux de prélèvement obligatoire des administrations publiques locales s'élève à 6,0%.

Pour les collectivités, la loi de finances prévoit de poursuivre la maîtrise des finances publiques, avec notamment une faible augmentation (+0,3%) de l'enveloppe de la DGF.

La population de la vallée poursuit son augmentation progressive (population DGF +2,1% en Ariège entre 2011 et 2012 et +1,1% en Haute Garonne).

Prévisions budgétaires 2013

Section de fonctionnement

<u>Recettes de fonctionnement</u>: pour 2013, il est proposé une augmentation globale de 3% de la participation des collectivités adhérentes à laquelle s'ajoutent les aides allouées pour les animations inondation et rivière.

<u>Charges financières</u>: Avec la fin du remboursement d'un des emprunts contractés par le SIAHVL, l'annuité totale passe de 15 455 € à 13 388 €. Cette annuité va augmenter en 2013 avec un emprunt à contracter pour les travaux de restauration des nouveaux linéaires traités par le SMIVAL et la construction de la digue d'Initial.

Les <u>charges de personnel</u> sont restées stables en 2012 avec une progression de seulement 0,5% par rapport à 2011. Ce poste pourrait être envisagé à la hausse en 2013 pour accompagner l'avancement statutaire, la mise en place du nouveau régime indemnitaire sur toute l'année et un

éventuel recours à un agent contractuel en raison d'une augmentation temporaire d'activité.

Les <u>charges à caractère général</u> ont connu une forte réduction en 2012 en raison de l'absence de stagiaire. Il est proposé de prévoir au budget 2013 de reprendre la tendance des années précédentes, à savoir une hausse de 2,0%.

Section d'investissement

<u>Recettes</u>: Les actions engagées en investissement sont en partie financées par les aides attribuées par les financeurs institutionnels (Etat, Agence de l'eau, Région, Départements), la part d'autofinancement (20% minimum) à la charge du SMIVAL est financée par les dotations aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement.

<u>Dépenses</u>: Les actions lancées en 2012 vont se poursuivre en 2013, en particulier:

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- la maîtrise d'œuvre sur les casiers et bassins,
- l'endiguement de l'atelier relais d'Initial et la redistribution des écoulements de la zone industrielle de Lachet à Lezat sur Lèze,
- la maîtrise d'œuvre de l'endiguement de Lèze morte à Saint Sulpice sur Lèze pour disposer d'un dossier d'avant projet,
- le réaménagement du secteur aval du Jacquart qui se fera en collaboration avec la Commune.

Pour l'exercice 2013, il faudra en particulier prévoir les nouvelles dépenses suivantes :

- l'analyse environnementale du PAPI Lèze,
- les travaux de restauration sur le nouveau périmètre d'intervention du SMIVAL et l'entretien des affluents traités en 2009 (enlèvement d'embâcles, d'arbres et de déchets),
- la maîtrise d'œuvre et les travaux de la berge du lac de Saint Ybars,
- l'état des lieux, analyse et animation sur les micro seuils de l'amont et les points d'abreuvement,
- l'étude sur la qualité de l'eau dans le cadre du PAOT mené par l'État,
- la plantation de haies durant l'hiver 2013-2014,
- un budget pour la maîtrise foncière des ouvrages et des haies et les éventuels dégâts aux cultures liés aux travaux.
- l'équipement de sécurité pour les situations de travailleurs isolés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2013.

Acquisition foncière pour le bassin de rétention du Fossat

Madame la Présidente informe que des terrains sont à vendre sur la Commune du Carla Bayle. Une partie de ces terrains (4 ha) est située sur l'emprise du bassin

de rétention du Fossat, dont le SMIVAL prépare la réalisation, actuellement au stade d'avant projet (AVP).

Elle informe avoir fait acte de candidature au nom du SMIVAL pour l'acquisition de ces parcelles et propose de formaliser cette acquisition. Elle ajoute que la SAFER a indiqué par téléphone au SMIVAL que sa candidature a été retenue pour ces 4 ha de parcelles.

Monsieur Thomas BREINIG explique la pertinence pour le maitre d'ouvrage d'être propriétaire de l'emprise de la digue (obligatoire) mais également des zones d'emprunts de matériaux et de surinondation. Cette opportunité d'acquisition facilitera à terme la réalisation de l'ouvrage sans avoir à impacter d'agriculteur sur ces parcelles qui pourront à l'issue des travaux, retrouver leur vocation agricole. Il rappelle également que l'acquisition anticipée de ces terrains permet d'éviter une expropriation à postériori du propriétaire.

Madame la Présidente souligne que cela montre la volonté des élus à réaliser ces ouvrages.

Monsieur Bernard CAMPMAS indique que le reste des terrains mis en vente par la SAFER a trouvé acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'acquérir les parcelles au Carla Bayle nécessaires à la réalisation du bassin de rétention du Mongéa, pour un montant maximum de 36 000 €.

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Participation sollicitée	
État	40%	14 400
FEDER	5%	1 800
Conseil Régional Midi Pyrénées	15%	5 400
Conseil général de l'Ariège	20%	7 200
Autofinancement	20%	7 200
Total :	100%	36 000

MANDATE Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau

Madame la Présidente informe le Comité syndical que l'étude de gestion des cours d'eau (étude hydromorphologique), engagée en décembre 2010, arrive à son terme, avec la validation en décembre 2012 par le Comité de pilotage du programme d'actions.

Cette étude fait le point sur l'état de la Lèze par rapport à l'entretien de la végétation, l'état de ses berges, les principaux enjeux soumis à érosion de berge, la présence des chaussées de moulins et autres seuils en rivière.

Claire ALIDOR, technicienne rivière du SMIVAL, présente la troisième phase de l'étude proposant un programme d'actions sur 10 ans qui prévoit :

- de poursuivre l'entretien de la végétation sur l'ensemble des 76 km de la Lèze et de certains affluents, en sectorisant ce périmètre et en définissant des modalités de gestion différenciées adaptées aux enjeux,
- d'élargir le périmètre d'intervention du SMIVAL, sur 20 km de cours d'eau supplémentaires, pour permettre une gestion sur le Latou sur les communes de Durfort et de Villeneuve du Latou, le Jacquart sur la commune d'Artigat, le Rosé et le Peyjouan sur la commune de Lézat sur Lèze, le Sabatouse sur la commune de Montaut, l'Argente sur la commune de Beaumont sur Lèze, le Mondouly sur la commune de Labarthe sur Lèze et la Lèze entre le barrage de Mondely et la confluence avec le Rozies,
- de limiter l'action du SMIVAL sur les érosions de berge aux seuls enjeux publics d'intérêt général, en particulier le lac de Saint Ybars, dans le cadre d'une mission de maîtrise d'ouvrage confiée par la commune propriétaire,
- de mettre en place une animation sur la gestion de la mobilité de la Lèze, l'amélioration de la continuité écologique et la qualité de l'eau et des milieux afin de contribuer à l'atteinte du bon état écologique,
- d'élaborer des outils de communication afin d'accompagner et de valoriser les actions du SMIVAL.

Le coût de la restauration des nouveaux linéaires s'élève à 204 k€ en 2013 et 2014, avec des subventions escomptées à hauteur de 80%, soit un autofinancement de 41k€ pour lequel il pourra être fait recours à l'emprunt. Dans les années suivantes, les travaux d'entretien s'élèveront en moyenne à 71 k€/an, avec des subventions escomptées à hauteur de 75%, soit un autofinancement annuel de 18 k€/an.

Dépenses p	révisionnelles 2013-2022	Montant (€HT)
Animation	Restauration et entretien de la ripisylve	420 000 €
	Gérer la mobilité de la Lèze	90 000 €
	Améliorer la continuité écologique	112 500 €
	Qualité de l'eau et des milieux	112 500 €
	sous-total animation	735 000 €
Outils	Accompagner et sensibiliser les acteurs sur les interventions sur les milieux	13 000 €
	Réalisation de 4 sentiers d'interprétation	75 000 €
	Gérer la mobilité de la Lèze	3 100 €
	sous-total outils	91 100 €
Travaux	Restauration et entretien de la ripisylve	867 845 €
	Gérer la mobilité de la Lèze	450 000 €
	sous-total travaux	1 317 845 €
Total		2 143 945 €

Plan de financement prévisionnel	Participation sollicitée	Aide financière (€)
Agence de l'Eau Adour Garonne	56 %	1 203 650 €
Conseil Régional Midi-Pyrénées	5%	111 885 €
Conseil Général de l'Ariège	6%	123 650 €
Conseil Général de la Haute Garonne	1%	12 030 €
FEDER/Etat	6%	127 500 €
Autofinancement commune de Saint Ybars	4%	84 000€
Autofinancement SMIVAL	22%	481 230 €
Total	100%	2 143 945 €

Monsieur Gérard BOY indique que lors de la réunion du Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) du 29 novembre 2012, il avait été convenu que la SMIVAL participe à hauteur de 10 000 € à l'aménagement du seuil de Labarthe pour permettre une mesure précise du débit en période d'étiage. Il s'interroge sur l'évolution de la position du SMIVAL sur ce point.

Monsieur Thomas BREINIG rappelle que l'hydrométrie générale est une compétence de l'État. Il explique que le projet présenté par la DREAL, qui vise à rehausser d'une vingtaine de centimètres un seuil qui en fait déjà cent-cinquante, a été examiné en Bureau du SMIVAL. Les élus du Bureau ont considéré que cette rehausse n'était pas pertinente au regard de la continuité écologique de la Lèze.

Monsieur Bernard BÉRAIL confirme qu'il s'agit d'une somme conséquente et que compte tenu de l'impact négatif sur la continuité écologique les élus du Bureau ne souhaitent pas donner de suite favorable à cette demande de participation.

Mademoiselle Coline SOUCHET, chargée de mission au SMIVAL, rappelle que lors de la réunion PAOT, l'ONEMA avait souligné ce problème du franchissement. Elle ajoute que le SMIVAL avait alors suggéré de procéder à une échancrure dans le seuil qui permet à la fois d'améliorer la sensibilité de la station de mesure aux bas débits et la franchissabilité du seuil.

Madame la Présidente propose de rediscuter de ces aspects techniques avec les services de la DREAL avant d'envisager une participation financière du SMIVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le programme d'actions pluriannuel,

DECIDE d'inscrire au budget prévisionnel du SMIVAL les dépenses correspondantes,

DEMANDE à Messieurs les Préfets de l'Ariège et de la Haute Garonne de reconnaitre l'intérêt général de ce programme et l'ouverture d'une enquête publique.

Animation pluriannuelle sur la gestion des rivières

Madame la Présidente informe le Comité syndical que le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau de la vallée de la Lèze nécessite une animation

comprenant des missions de technicien rivière pour assurer la restauration et l'entretien de la végétation des bords de Lèze, mais également une animation qui portera sur la continuité écologique, la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, conformément aux orientations du $10^{\rm ème}$ programme d'intervention de l'Agence de l'eau.

Elle propose donc au Comité syndical de poursuivre cette animation pluriannuelle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser une animation pluriannuelle sur la gestion des rivières du bassin versant de la Lèze. En 2013, cette animation représente un coût de 73 500 €.

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant pour l'année 2013 :

Dépenses	Montant (€ HT)
Restauration et entretien de la ripisylve	42 000 €
Gérer la mobilité de la Lèze	9 000 €
Améliorer la continuité écologique	11 250 €
Qualité de l'eau et des milieux	11 250 €
Total	73 500 €

Recettes	Participation sollicitée	Aide financière (€)
Agence de l'Eau Adour Garonne	64%	47 250
Autofinancement SMIVAL	36%	26 250
Total	100%	73 500

MANDATE Madame la Présidente pour réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau 2013

Conformément au programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant de la Lèze, Madame la Présidente propose au Comité syndical d'engager en 2013 les travaux de restauration sur 20 km sur la Lèze amont, le Latou amont, le Jacquart, le Pey Jouan, le Rosé, le ruisseau de Monesple et les travaux d'entretien de 7,6 km de cours d'eau sur les secteurs dont la restauration a été réalisée en 2008 (le Latou aval, le Barrique, le Lissandre, le Pradalot).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser les travaux de restauration et d'entretien 2013, pour un montant prévisionnel de travaux de 223 000 €HT.

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Taux		Montant (€HT)
Agence de l'eau Adour Garonne		55%	122 650 €
Conseil Régional Midi-Pyrénées		10%	22 300 €

Conseil Général de l'Ariège	12%	26 760 €
Conseil Général de la Haute Garonne	1%	2 230 €
Autofinancement	22%	49 060 €
Total	100%	223 000 €

MANDATE Madame la Présidente pour réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Aménagement des berges du lac de Saint Ybars

Madame la Présidente informe le Comité syndical de l'évolution importante de l'état de la berge du lac de Saint Ybars dans le courant du mois de janvier 2013. Informés de la situation, les services de l'État considèrent nécessaires des travaux sur cette berge. La Commune de Saint Ybars souhaiterait confier la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SMIVAL.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la maîtrise d'ouvrage confiée par la Commune de Saint Ybars au SMIVAL pour la réalisation des travaux rendus nécessaires sur la berge du lac suite au glissement observé en janvier 2013,

DECIDE d'engager un bureau d'études spécialisé pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre afin de définir le contenu des travaux à court et moyen termes,

DECIDE de réaliser les travaux nécessaires à court terme,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeur	Taux	Montant (€HT)
Agence de l'eau	50%	225 000 €
État (DETR)	20%	90 000 €
Conseil Régional / FEDER Conseil Général de l'Ariège	10%	45 000 €
Autofinancement	20%	90 000 €
SMIVAL		6 000 €
Commune		84 000 €
TOTAL		450 000 €

MANDATE Madame la Présidente pour réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

<u>Bras de décharge du Jacquart – modification du plan de financement</u>

Madame la Présidente rappelle au Comité syndical sa décision d'intervenir sur le secteur du camping d'Artigat, afin de réduire les risques d'inondation et d'érosion sur la partie aval du Jacquart. Le bureau d'étude POYRY a été missionné pour réaliser la maîtrise d'œuvre de cette opération. Les services de police de l'eau demandent que les remblais soient au préalable évacués de la zone inondable.

La Municipalité va se charger d'évacuer les remblais, préalable obligatoire imposé par les services de la police de l'eau, et confie au SMIVAL la maîtrise d'ouvrage du bras de décharge et du confortement de berge, en contribuant à l'autofinancement.

La nature des travaux et l'enveloppe budgétaire ayant évolué, il convient de valider le nouveau plan de financement.

Monsieur Georges BALLADE, représentant de la commune d'Artigat, informe le Comité que les récents échanges avec la Communauté des Communes de la Lèze laissent présager que la municipalité va devoir assurer seule le coût de l'évacuation des remblais alors qu'elle espérait un soutien de la Communauté de communes, ce qui complique fortement l'opération.

Néanmoins, Madame la Présidente propose d'adopter la délibération et de rechercher avec la commune une solution pour évacuer ces remblais.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

		SMIVAL			Commune	
	Bras de décharge	Confortement berges	Maitrise d'œuvre	Sous-total	Chemin	TOTAL
Conseil Régional	4 800	6 000	2 600	13 400		13 400
Conseil Général d'Ariège	6 000	7 500	3 250	16 750	8 250	25 000
Commune d'Artigat	5 060	10 450	5 610	21 120	24 750	45 870
SMIVAL	8 140	6 050	1 540	15 730		15 730
TOTAL	24 000	30 000	13 000	67 000	33 000	100 000

MANDATE Madame la Présidente pour réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

<u>Analyse environnementale du projet PAPI</u>

Madame la Présidente informe le Comité syndical que la Commission Mixte Inondation demande depuis le 1^{er} janvier 2013 aux porteurs de projets PAPI d'intégrer dans les dossiers de candidature une note d'analyse environnementale présentant la prise en compte des enjeux naturels dans les projets présentés.

Elle propose au Comité de confier la réalisation de cette note à un bureau d'études spécialisé.

Monsieur Gérard BOY s'interroge sur la nature de cette étude.

Monsieur Thomas BREINIG précise que cette étude constitue une approche générale des impacts sur l'environnement liés au projet d'aménagement, sans pour autant avoir l'envergure d'une étude d'impact, conformément au cahier des charges produit par le Ministère.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser une étude d'impact environnemental du PAPI Lèze, pour un montant de 5 000 €HT.

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeur	Taux	Montant (€HT)
État DGE	60%	3 000 €
Conseil régional Midi Pyrénées	15%	750€
Autofinancement	25%	1 000 €
TOTAL	100%	5 000 €

MANDATE Madame la Présidente pour réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Adhésion au CEPRI

Madame la Présidente informe de l'existence du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) qui regroupe les collectivités impliquées en matière de prévention des inondations.

Elle propose au Comité syndical d'adhérer à cette association.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'adhérer au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) ; pour 2013 le montant de la cotisation s'élève à 500 €,

MANDATE Madame la Présidente pour réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Questions diverses

Le prochain bureau du SMIVAL se tiendra mardi 12 mars à 18h.

Le prochain Comité syndical se tiendra jeudi 28 mars à 21h.

La Présidente